



DEMANDE DE CONGÉ

- Les demandes de congé touchant la période scolaire ne doivent être faites qu'en cas de nécessité.
- Les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.
- La demande écrite est à présenter au minimum deux semaines à l'avance au titulaire de classe qui la transmet ensuite à la Direction des écoles. Toute demande formulée hors délai, injustifiée ou jugée abusive, sera refusée.
- Informations détaillées : cf. Règlement cantonal concernant les congés du 14 juillet 2004

ÉLÈVE :

Nom : _____ Prénom : _____

Degré : _____ Titulaire de la classe : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL :

Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ 1971 _____

Dates du congé : du _____ au _____

Motif détaillé de la demande : _____

Date : _____ Signature : _____

TITULAIRE :

préavis positif

préavis négatif

Date : _____ Signature : _____

DÉCISION :

congé accordé

congé refusé

Remarques :

Date : _____ Signature : _____